

M A I R I E D E



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MAI 2011

Compte-rendu affiché le : 16 mai 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 17 mai 2011

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2011

N° 11-04-02

OBJET :

**Principe de la mise en
délégation du service pour
l'exploitation du Casino de
Saint-Galmier.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la
séance : 29**

Secrétaire de séance : Julien GOUTAGNY

**Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER –
Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard
ESCALES - Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri
COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – Laurent
SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE –
Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle
VILLEMAGNE – Catherine MAREY – Johanne FOURNIER
GERIN – Julien GOUTAGNY – Geneviève NIGAY - Frédéric
PAILLAS – Thérèse BELGHITI – Sophie DURY - Christian
BECUWE.**

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

**Muriel ORIOL à Claudette FAU – François BOUCHUT à Henri
COMBE – Philippe DENIS à Robert VIAELLE – Alain
RENAUDIER à Gérard RIBOT – Mireille PAULET à Sophie
DURY.**

Membres absent, excusés :

Marie-Claire SAMOUILLET.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	17/05/2011
Accusé réception le	17/05/2011
Numéro de l'acte	11-04-02



OBJET DE LA DELIBERATION :

PRINCIPE DE LA MISE EN DELEGATION DU SERVICE POUR L'EXPLOITATION DU CASINO DE SAINT-GALMIER

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Maire annexé à la présente délibération présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer l'exploitant du Casino et transmis aux membres de l'assemblée le 6 mai 2011,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 6 mai 2011,

Après en avoir délibéré, à la majorité (23 voix pour, 5 abstentions),

▪ **DECIDE**

- d'approuver le principe de l'exploitation du Casino dans le cadre d'une délégation de service public.
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du Code général des collectivités territoriales.

▪ **AUTORISE**

Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 17 MAI 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	17/05/2011
Accusé réception le	17/05/2011
Numéro de l'acte	11-04-02